

Proposition du Conseil administratif du 30 mai 2024 en vue de l'ouverture de six crédits d'études et de deux crédits de réalisations pour un montant total de 10 813 000 francs destiné à des études et des travaux préparatoires liés au développement du quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV) sur le territoire de la Ville de Genève, qui se décomposent comme suit:

- Délibération I: 700 000 francs représentant une subvention d'investissement destinée à la participation de la Ville de Genève aux études d'aménagement liées au développement du périmètre PAV, notamment en partenariat avec la communauté des communes urbaines de Genève (CCU) constituée des communes urbaines de Genève, Lancy et Carouge;**
- Délibération II: 2 000 000 de francs destinés à l'étude d'aménagement de la route des Jeunes;**
- Délibération III: 1 900 000 francs destinés à l'étude d'aménagement du boulevard urbain Dussaud – Vibert (tronçon rue Boissonnas – route des Jeunes);**
- Délibération IV: 450 000 francs destinés à l'étude d'assainissement des eaux du PLQ Acacias 1;**
- Délibération V: 250 000 francs destinés à la participation à l'étude préliminaire d'aménagement de la route des Acacias;**
- Délibération VI: 436 700 francs destinés aux études d'ordonnement, de pilotage et de coordination relatives au PLQ Acacias 1;**
- Délibération VII: 3 682 900 francs destinés aux travaux préparatoires et d'accompagnement à la réalisation et à la mise en service des PLQ au sein du PAV sur le territoire de la Ville de Genève;**
- Délibération VIII: 1 393 400 francs destinés aux travaux d'aménagement de l'axe structurant de mobilité douce (axe nord-sud de la croix-verte du PAV) ainsi que des travaux d'aménagement provisoires le long de la première étape de la remise à ciel ouvert de la Drize sur le territoire de la Ville de Genève.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Le Grand Conseil a voté le 23 juin 2011 la loi modifiant les limites de zones du quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV) en créant une zone 2, une zone de développement 2 et autres sur le territoire des villes de Genève, Carouge et Lancy, posant ainsi les conditions pour une mutation de ce périmètre en quartier urbain comportant du logement, des activités, des équipements et espaces publics en lieu et place de la zone industrielle que nous connaissons encore aujourd'hui.

Pour accompagner cette évolution déjà amorcée et qui prendra encore plusieurs décennies, il est nécessaire de planifier un aménagement cohérent, d'étudier et de réaliser les équipements et infrastructures destinés à accueillir les futurs habitant-e-s et usagers et usagères dans de bonnes conditions. Pour ce faire, votre Conseil a d'ores et déjà voté les crédits suivants:

- proposition PR-1020 crédit de 458 000 francs destiné aux frais de participation aux études d'aménagement liées au développement du PAV, voté le 20 novembre 2013;
- proposition PR-1283 crédit de 3 406 000 francs destiné à l'étude des aménagements des espaces publics et du groupe scolaire aux abords des plans localisés de quartier (PLQ) Vernets, voté le 20 juin 2018;
- proposition PR-1471 crédit de 39 684 600 francs destiné à la réalisation des travaux de l'école des Vernets, voté le 6 septembre 2022;
- proposition PR-1478 crédit de 2 017 400 francs destiné au concours et aux études pour la création d'un espace public sur l'esplanade des Vernets et la requalification de la rue Hans-Wilsdorf, voté le 9 mars 2022.

L'objet de la présente proposition est une demande de crédit destinée à financer:

- les études d'urbanisme dont certaines seront menées conjointement avec la communauté des communes urbaines de Genève (CCU). Les communes urbaines de Genève, Lancy et Carouge constituent, sous l'appellation CCU, une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil. Cette association a pour but de mettre en commun des moyens et de défendre, promouvoir et représenter les intérêts de ses membres en matière d'aménagement du territoire dans le secteur du PAV;
- les expertises que la Ville de Genève ou la CCU pourrait solliciter afin de compléter et enrichir les études menées par le Canton;
- les études d'aménagement des axes structurants tels que la route des Jeunes, le boulevard urbain Dussaud – Vibert (tronçon rue Boissonnas – route des Jeunes), ainsi que l'étude préliminaire de la route des Acacias;
- les études d'assainissement nécessaires pour accompagner le développement du PLQ Acacias 1;

- les études d’ordonnancement, de pilotage et de coordination restreint au secteur correspondant au PLQ Acacias 1;
- la réalisation des travaux d’aménagement de l’axe structurant de mobilité douce (axe nord-sud de la croix-verte du PAV) ainsi que des travaux d’aménagement provisoires le long de la première étape de la remise à ciel ouvert de la Drize menée par le Canton;
- les travaux provisoires qui, dans une large mesure, permettront des fonctionnalités anticipées aux développements par étape du nouveau quartier.

Exposé des motifs

Délibération I – subvention d’investissement destinée à la participation de la Ville de Genève aux études d’aménagement liées au développement du quartier PAV, notamment en partenariat avec la CCU constituée des communes urbaines de Genève, Lancy et Carouge

Le périmètre déclassé en 2011 fait l’objet d’un PDQ validé par les communes entre décembre 2014 et janvier 2015 et par le Conseil d’Etat le 1^{er} avril 2015.

La loi qui accompagnait le déclassement a été modifiée, notamment en ce qui concerne le rapport entre le nombre de logements et d’activités (L 12052), la répartition des catégories de logements à l’échelle du périmètre pour les parcelles propriétés des collectivités publiques. Par ailleurs, une convention cadre de collaboration relative au suivi du projet et à la mise sur pied de nouvelles modalités de financement et d’entretien des espaces, des infrastructures et des équipements publics a été signée entre le Canton et les Villes.

Voué à une importante mutation, le périmètre du PAV, déclassé en 2011 et destiné à passer d’une zone industrielle à un quartier urbain, fait l’objet d’études depuis 2006. La conduite du projet est assurée depuis 2008 par le Canton de Genève.

Par la loi de constitution de la Fondation Praille-Acacias-Vernets (FPAV), votée le 28 février 2019 par le Grand Conseil, le Canton s’est doté d’un outil déterminant. Les terrains, propriétés de la Fondation pour les terrains industriels (FTI) puis du Canton, ont été transférés à la FPAV. Celle-ci est chargée de les libérer, de les valoriser et de les gérer.

Du point de vue politique, le pilotage du projet est assuré par un comité politique composé des conseillers d’Etat concernés et des conseillères administratives ou des conseillers administratifs représentant les trois villes. Un groupe de suivi composé de représentants politiques et des milieux associatifs est chargé de la supervision politique du respect de l’accord précité.

Compte tenu du caractère exceptionnel de ce périmètre et des impacts importants pour le devenir des trois communes concernées, les villes de Genève, Carouge et Lancy ont créé une communauté des communes urbaines (CCU), association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse dont le but est essentiellement axé sur des problématiques d'aménagement du territoire. Cela permet aux trois villes d'agir de manière concertée et coordonnée dans ce processus d'aménagement complexe, augmentant par la même occasion le poids de l'échelon communal qui dans les faits n'est que peu reconnu dans le système genevois.

Etudes d'aménagement et PLQ

Sur le territoire de la Ville de Genève, les PLQ 29989 «Les Vernets» et 30052 «Acacias 1» sont aujourd'hui en force. Ceux des secteurs de la pointe nord et d'Acacias 2 sont encore à élaborer. Dans le secteur de l'Etoile, un PLQ sera mis au point sur la base des résultats du concours qui sera organisé par la FPAV en 2024.

La totalité de ces PLQ sera élaborée par le Canton. Les services de la Ville sont impliqués dans leur suivi. Celui-ci implique nécessairement la mise au point de diverses études connexes afin de s'assurer que les missions et compétences de la Ville de Genève soient correctement prises en compte lors de la mise en œuvre des projets. A titre d'exemple, le secteur Acacias 2 a été identifié par le projet de plan directeur communal comme étant un secteur stratégique à étudier prioritairement dans l'optique de la transition écologique afin de déterminer, notamment, quels seraient les bâtiments susceptibles d'être maintenus en vue d'une réaffectation éventuelle.

Les équipements

Une planification adaptée des équipements publics et socioculturels est une condition essentielle à la qualité du cadre de vie dans les quartiers à venir. D'un point de vue général et pour la plupart d'entre eux, cette planification doit être envisagée à l'échelle de l'ensemble du PAV en relation avec la CCU.

S'agissant des équipements scolaires, pour rappel, les besoins engendrés par la réalisation des logements sur le territoire de la Ville de Genève nécessiteront la construction de trois écoles. Celle des Vernets est actuellement en chantier (proposition PR-1471). Le programme de l'école prévue par le PLQ Acacias 1 est en cours d'élaboration par les services concernés de manière à pouvoir présenter, dans les meilleurs délais, une demande de crédit d'étude destiné à l'organisation d'un concours. Celle qui prendra place dans le secteur Acacias 2, à l'ouest de la rue Boissonnas, est prévue à plus long terme.

Il est prévu de doter le quartier de l'ensemble des autres équipements de proximité nécessaires, à savoir les équipements sociaux et les crèches, bibliothèque, ludothèque, poste de police, etc. Leur nombre exact et leur emplacement sont à l'étude de même que les modalités de financement et mise à disposition des surfaces qui sont étudiées conjointement avec la FPAV, propriétaire du foncier.

L'arrivée des nouveaux habitant-e-s et employé-e-s du PAV aura comme conséquence d'augmenter la pression sur les équipements sportifs existants. Il est déjà prévu d'augmenter et d'élargir l'offre. Cette planification doit être appréhendée à l'échelle de l'ensemble du périmètre PAV (de la Queue-d'Arve à la porte sud) dans la mesure où l'aire d'attraction de certaines installations dépasse largement les délimitations communales. D'autre part, dans un territoire aussi dense, il s'agit de chercher des synergies et de mutualiser des surfaces quand cela est possible. On peut d'ores et déjà affirmer que, vu les besoins prévisibles et en tenant compte des planifications existantes (PDQ), une reconfiguration importante du centre Vernets-Queue-d'Arve (parc des sports), déjà saturé à certaines périodes, doit être envisagée. Il est donc nécessaire, dès à présent, d'en poser les bases au travers d'études d'urbanisme et de faisabilité.

La transformation de ce quartier implique également, bien entendu, le maintien des équipements culturels existants et la construction d'équipements nouveaux. Le PDQ PAV en force prévoit la réservation dans le périmètre de l'Etoile d'un espace de 6000 m² destiné à un équipement culturel majeur dont la programmation fait, depuis l'automne 2022, l'objet d'un travail piloté par la Direction PAV et l'Office cantonal de la culture et du sport qui assure le portage de cet équipement, avec les services d'urbanisme et culturels de la CCU et des acteurs et des actrices culturel-le-s concerné-e-s par cet équipement pluridisciplinaire.

Dans le cas d'une planification comme celle du PAV, les villes ne peuvent plus concevoir les équipements scolaires, sportifs, culturels ou sociaux chacune séparément. Les implantations et les modalités de financement de ces équipements devront être recherchées de façon solidaire.

Le Grand parc

L'emplacement du Grand parc a été déterminé conjointement par les trois villes de la CCU et le Canton sur le territoire de la Ville de Carouge mais il a toujours été considéré comme répondant à un besoin global et d'importance intercommunale. A ce titre, l'engagement financier des trois villes de la CCU doit être envisagé pour les études d'urbanisme à venir. Les questions de la libération des terrains (aujourd'hui occupés par Migros) et de la réalisation du parc doivent être réglées via la convention cadre de collaboration.

Délibération II – Etude d'aménagement de la route des Jeunes

Le projet de réaménagement de la route des Jeunes a pour but de doter l'agglomération genevoise en général, et le secteur du PAV en particulier, d'une infrastructure adaptée aux besoins de mobilité à court, moyen et long terme, en cohérence avec les visions cantonales en matière de gestion des déplacements multimodaux, mais aussi de développement urbanistique et de traitement renouvelé des espaces naturels et paysagers en ville.

Il s'agit maintenant d'accompagner la requalification du tronçon compris entre le carrefour de l'Etoile et la rue François-Dussaud, dans les phases de projet. Ce tronçon de la route des Jeunes doit à court terme assurer l'accessibilité et le traitement de la frange ouest du PLQ Acacias 1 qui suit aujourd'hui son processus institutionnel, mais également anticiper le nouveau schéma d'accessibilité des Ports Francs de Genève, qui sera mis en œuvre suite au déménagement de la Voirie de la Ville de Genève (horizon 2040) dans la zone située à l'ouest de l'axe, entre la rue François-Dussaud et le site des Ports Francs.

Cette démarche considère enfin le récent projet de mise à ciel ouvert de l'Aire, en bordure ouest de la route des Jeunes. Une intention concomitante à la «renaturation» de la Drize au cœur du PAV.

Délibération III – Etude d'aménagement du boulevard urbain Dussaud – Vibert (tronçon rue Boissonnas – route des Jeunes)

Parmi le réseau des voies du PAV, le boulevard urbain constitué sur le territoire ville par la rue François-Dussaud et la route des Jeunes jusqu'au pont de Saint-Georges est un axe majeur. Son rôle structurant ressort du fait qu'il est simultanément le support d'une offre de transport multimodale conséquente à l'échelle de l'agglomération en rassemblant les transports individuels, les transports collectifs ainsi que la mobilité douce de courte ou longue distance. Il contribue fortement à une liaison entre des polarités urbaines, qu'elles soient existantes ou à venir.

Une étude préliminaire portant sur l'ensemble du projet a été réalisée par la Direction du PAV en partenariat avec les communes de Carouge, Genève et Lancy. Et le secteur en interface avec le développement du PLQ et de l'esplanade des Vernets est étudié dans le cadre des développements de projet des espaces publics y relatifs. Il faut maintenant poursuivre avec le tronçon comprenant des interfaces fortes avec le secteur pointe nord, Acacias 2, le parc des sports et le projet de renaturation de la Drize qui le traverse.

Enfin, en lien avec le projet de réaménagement de la route des Jeunes, il faudra s'assurer de la bonne insertion avec le quartier de la Jonction via le pont de Saint-Georges. Ce tronçon est ainsi inclus dans la présente étude.

Délibération IV – Etude d’assainissement des eaux – secteur intégré au PLQ Acacias 1

Le PLQ Acacias 1 va fortement remanier le quartier initial avec la construction d’un nombre important de logements et de locaux d’activités et une valorisation des espaces publics. Une place va être créée, ainsi que la mise à ciel ouvert de la Drize. Ces aménagements impacteront drastiquement l’évacuation des eaux à l’intérieur du périmètre ainsi que les infrastructures publiques d’assainissement situées en dehors du secteur d’étude mais en interface directe. Vu ce qui précède, un schéma directeur de gestion et d’évacuation des eaux a été adopté.

Les grands principes de l’étude sont ainsi résumés: définir les débits des eaux à gérer compte tenu de l’évolution des taux d’imperméabilisation et de la population, définir les contraintes de rejet pour garantir les capacités hydrauliques des exutoires, mettre en œuvre une mise en séparatif intégrale du nouveau réseau et de ses futures constructions.

Sur cette base, il est nécessaire d’accompagner le développement du PLQ Acacias 1 et de préciser les modes de gestion et d’évacuation des eaux, en termes économiques, fonciers, de dimensionnement et de phasage.

Délibération V – Participation à l’étude préliminaire d’aménagement de la route des Acacias

Située sur la limite nord-est – sud-ouest du secteur PAV sur le territoire de la Ville de Genève, la route des Acacias offre une desserte majeure des PLQ Vernets et Acacias 1 et est en lien avec le projet de la route des Jeunes.

Outre l’étude de projet prévue dans le cadre du boulevard urbain, laquelle prévoit de regrouper les arrêts de tramway «Industrielle» et «Acacias», une étude préliminaire élargie, comprise entre le carrefour de l’Etoile et le carrefour des Vingt-Trois-Cantons, avec la mobilité multimodale comme thème structurant, doit être initiée. Cette étude permettra d’assurer une cohérence d’aménagement avec la mutation du quartier en cours et son insertion dans le secteur de Plainpalais.

Il s’agira enfin, sur le territoire de la Ville de Genève, d’y intégrer les sujets relatifs à la transition écologique et les prescriptions sur la protection de l’environnement, tels que la lutte contre le bruit, la protection de l’air et des eaux, une palette végétale diversifiée ainsi que des concepts de gestion des eaux en sous-sol garantissant le bon développement des arbres.

Délibération VI – Etudes d’ordonnancement, de pilotage et de coordination relatives au PLQ Acacias 1

L’ampleur et la grande complexité de l’opération de transformation du vaste quartier qu’est le secteur PLQ Acacias 1 laisse apparaître, au regard des nombreuses opérations immobilières, la nécessité d’ordonner, de coordonner et de piloter les multiples coactivités en mettant les espaces publics et l’assainissement des eaux au centre des coordinations, leurs infrastructures et équipements étant le tissu structurant d’un nouveau quartier.

Il est donc prépondérant de disposer d’un outil de maîtrise, sous forme d’un mandat de prestations (assistance à maîtrise d’ouvrage), qui produise un concept directeur des constructions et aménagements à réaliser au stade de l’étude de projet, garantissant et préservant à terme les fonctionnalités et les usages entre les différents lots bâtis.

Délibération VII – Travaux préparatoires et d’accompagnement à la réalisation et à la mise en service des PLQ au sein du PAV sur le territoire de la Ville de Genève

La mutation du nouveau quartier se fera selon des étapes complexes qui dépendront de libérations d’emprises de chantiers vastes, pilotés par de multiples maîtrises d’ouvrage, le tout structuré par les futurs espaces publics.

Il s’agira ainsi d’accompagner avec réactivité la cadence des opérations immobilières ou des travaux d’infrastructure et d’assurer, en coactivité, l’exécution de travaux de dévoiements d’axes de mobilités, d’aménagements d’espaces provisoires ou encore d’infrastructures pour anticiper ou assurer des fonctionnalités et des usages utiles au quartier.

Délibération VIII – Travaux d’aménagement d’un premier tronçon de l’axe structurant de mobilité douce (l’axe nord-sud de la croix-verte du PAV) ainsi que des travaux d’aménagements provisoires le long de la première étape de la remise à ciel ouvert de la Drize sur le territoire de la Ville de Genève

La renaturation de la Drize est un projet cantonal compris au programme de renaturation des cours d’eau issu de la loi sur les eaux. Celle-ci prévoit que la renaturation ait pour but de «protéger et de reconstituer les cours d’eau et leur paysage en favorisant la biodiversité de ces éléments dans la perspective du développement durable».

Ce projet est également un moyen permettant de s’adapter aux changements climatiques, que ce soit par la protection des biens et des personnes contre les risques d’inondations, la prévention et la lutte contre les îlots de chaleur en milieu

urbain, le renforcement des mesures liées au concept d'«eau en ville» ou la promotion de la biodiversité et de la «nature en ville».

La renaturation de la Drize s'inscrit également dans le cadre du grand projet PAV. Sur la rive droite de la première étape de mise à ciel ouvert exécutée au sein du PAV, la Ville de Genève pourra réaliser les travaux d'aménagement d'un tronçon de l'axe structurant de mobilité douce (l'axe nord-sud de la croix-verte du PAV).

La rive gauche du site de renaturation de la Drize sera aménagée provisoirement, dans l'attente de la libération d'emprises relatives à la construction des immeubles adjacents dont la mise en service est annoncée à l'horizon 2030. Ainsi, ces abords pourront être aménagés de façon à intégrer une occupation éphémère de l'espace public à des activités publiques diverses et concertées. Dans ce contexte éphémère, le financement lié à l'entretien des plantations en bac est inclus au coût des travaux.

Transition écologique et cohésion sociale

Les aménagements qui accompagnent la mutation du quartier PAV sur le territoire de la Ville de Genève sont en adéquation avec les préoccupations environnementales et sociales par le fondement même de la transformation d'un quartier globalement industriel en un futur quartier de logements, d'activités multiples et d'espaces publics de qualité.

Impact environnemental

Les principes de projets développés dans les études préliminaires et qui seront repris dans les présentes études sont liés au développement des modes de déplacement doux et à l'amélioration des transports en commun qui offrent un potentiel de diminution des transports individuels motorisés (TIM).

A titre d'exemple, les aménagements d'axes majeurs et structurants comme le sont la route des Jeunes ou le boulevard urbain proposent de favoriser les modes de transports en commun et modes doux. Les espaces publics sont étudiés pour offrir à l'avenir un confort en termes spatiaux, mais aussi en lien avec la biodiversité, la lutte contre les îlots de chaleur et la perméabilité des sols.

L'un des principes de projet validé lors des études préliminaires consiste à aménager les sols pour les rendre propices à l'utilisation des eaux de ruissellement issues des espaces perméables en surface.

Du point de vue de la végétalisation, il est également prévu une grande diversité des espèces plantées tant en strates basses (vivaces, prairies fleuries) qu'arbustive et arborée.

Enfin, la renaturation de la Drize prend une place prépondérante au sein du PAV, s’agissant d’intégrer la nature en ville. En effet, ce site naturel apportera des facilités pour lutter contre les îlots de chaleur et engendra le développement de la biodiversité. Ce projet ainsi que ses abords seront menés en concordance avec le plan lumière de la Ville de Genève. A titre d’exemple, la trame noire favorisant la protection et le développement de la faune constitue une part importante des principes de projet.

Cohésion sociale et prévention des discriminations

L’élaboration des divers projets d’aménagement d’espaces publics du secteur PAV s’inscrit pleinement dans les objectifs de cohésion sociale et de prévention des discriminations de la Ville de Genève puisque l’ensemble du projet sera accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) et respecte les principes fondamentaux en termes d’aménagements non genrés.

Il est même utile de citer, en particulier, l’aménagement de la rive gauche de la Drize, dans une phase transitoire avant la livraison des lots immobiliers adjacents, qui offre l’opportunité de mener, avec des associations de quartier par exemple, des conceptions d’aménagement concertées, et ainsi des utilisations du domaine public pouvant favoriser la cohésion sociale.

Estimation des coûts

Délibération I – Subvention d’investissement destinée à la participation de la Ville de Genève aux études d’aménagement liées au développement du quartier PAV, notamment en partenariat avec la CCU constituée des communes urbaines de Genève, Lancy et Carouge

A. <i>Estimation des coûts</i>	Fr.
<i>Honoraires</i>	
Architectes urbanistes	640 000
Total honoraires (HT)	640 000
<i>Frais secondaires</i>	
Frais de reproduction	3 700
Information publique et communication (0,6%)	3 850
Total frais secondaires (HT)	5 550
Coût total études (HT)	647 550

B. *Calcul des frais financiers*

I. Coût total études (HT)	647 550
+TVA (8,1% × 647 550 francs) arrondi	52 450
II. Coût total de l'investissement (TTC)	700 000
III. Total de la délibération I (TTC)	700 000

Délibération II – Etude d'aménagement de la route des Jeunes

A. *Estimation des coûts*

Fr.

Honoraires

Etude pluridisciplinaire (phases SIA 31, 32, 33, 41) (architectes paysagistes, ingénieur-e-s civil-e-s, en environnement, en transport, éclairagistes, géomètres)	1 830 100
Total honoraires (HT)	1 830 100

Frais secondaires

Frais de reproduction	7 000
Information publique et communication (0,6%)	13 100
Total frais secondaires (HT)	20 100

Coût total études (HT)	1 850 100
-------------------------------	------------------

B. *Calcul des frais financiers*

I. Coût total études (HT)	1 850 100
+TVA (8,1% × 1 850 100 francs) arrondi	149 900
II. Coût total de l'investissement (TTC)	2 000 000
III. Total de la délibération II (TTC)	2 000 000

Délibération III – Etude d'aménagement du boulevard urbain Dussaud – Vibert
(tronçon rue Boissonnas – route des Jeunes)

A. Estimation des coûts	Fr.
<i>Honoraires</i>	
Etude pluridisciplinaire (phases SIA 31, 32, 33, 41) (architectes paysagistes, ingénieur-e-s civil-e-s, en environnement, en transport, éclairagistes, géomètres)	1 740 000
Total honoraires (HT)	1 740 000
<i>Frais secondaires</i>	
Frais de reproduction	7 000
Information publique et communication (0,6%)	10 600
Total frais secondaires (HT)	17 600
Coût total études (HT)	1 757 600
B. Calcul des frais financiers	
I. Coût total études (HT)	1 757 600
+TVA (8,1% × 1 757 600 francs) arrondi	142 400
II. Coût total de l'investissement (TTC)	1 900 000
III. Total de la délibération III (TTC)	1 900 000

Délibération IV – Etude d'assainissement des eaux du PLQ Acacias 1

A. Estimation des coûts	Fr.
<i>Honoraires</i>	
Ingénieur-e-s civil-e-s, hydraulicien-ne-s et en environnement (phases SIA 31, 32, 33, 41)	413 300
Total honoraires (HT)	413 300
<i>Frais secondaires</i>	
Frais de reproduction	3 000
Total frais secondaires (HT)	3 000
Coût total études (HT)	416 300

B. *Calcul des frais financiers*

I. Coût total études (HT)	416 300
+TVA (8,1% × 416 300 francs) arrondi	33 700
II. Coût total de l'investissement (TTC)	450 000
III. Total de la délibération IV (TTC)	450 000

Délibération V – Participation à l'étude préliminaire d'aménagement de la route des Acacias

A. *Estimation des coûts* Fr.

Honoraires

Etude pluridisciplinaire (phases SIA 31, 32, 33, 41) (architectes paysagistes, ingénieur-e-s civil-e-s, en environnement, en transport, éclairagistes, géomètres)	230 000
Total honoraires (HT)	230 000

Frais secondaires

Frais de reproduction	1 300
Total frais secondaires (HT)	1 300

Coût total études (HT)	231 300
-------------------------------	----------------

B. *Calcul des frais financiers*

I. Coût total études (HT)	231 300
+TVA (8,1% × 231 300 francs) arrondi	18 700
II. Coût total de l'investissement (TTC)	250 000
III. Total de la délibération V (TTC)	250 000

Délibération VI – Etudes d’ordonnancement, de pilotage et de coordination relatives au PLQ Acacias I

A. Estimation des coûts	Fr.
<i>Honoraires</i>	
Ingénieur-e-s spécialistes, management de projet	400 000
Total honoraires (HT)	400 000
<i>Frais secondaires</i>	
Frais de reproduction	4 000
Total frais secondaires (HT)	4 000
Coût total études (HT)	404 000
B. Calcul des frais financiers	
I. Coût total études (HT)	404 000
+TVA (8,1% × 404 000 francs) arrondi	32 700
II. Coût total de l’investissement (TTC)	436 700
III. Total de la délibération VI (TTC)	436 700

Délibération VII – Travaux préparatoires et d’accompagnement à la réalisation et à la mise en service des PLQ au sein du PAV sur le territoire de la Ville de Genève

A. Estimation des coûts	Fr.
<i>Travaux</i>	
Installation de chantier, travaux préparatoires	300 000
Aménagements de surface, revêtements	2 000 000
Gestion des eaux de surface, réseau canalisations	150 000
Mobilier urbain, installations provisoires	250 000
Eclairage public	100 000
Total coût des travaux (HT)	2 800 000

Honoraires

Ingénieur-e-s civil-e-s	200 000
Architectes paysagistes, ingénieur-e-s éclairagistes, en circulation, géomètres	80 000
Total honoraires (HT)	280 000

Frais secondaires

Frais de reproduction	15 000
Information publique et communication (0,6%)	10 000
Total frais secondaires (HT)	25 000

Total coût travaux (HT) 3 105 000

B. Calcul des frais financiers

I. Coût total construction (HT) 3 105 000
+TVA (8,1% × 3 105 000 francs) arrondi 251 500

II. Coût total de l'investissement (TTC) 3 356 500
+Prestations du personnel en faveur des investissements
(5% × 3 356 500 francs) arrondi 167 800

III. Sous-total 3 524 300
+Intérêts intercalaires
(2,25% × 3 524 300 francs × 48 mois) / (2 × 12) arrondi 158 600

IV. Coût total de l'opération (TTC) 3 682 900

V. Total de la délibération VII (TTC) 3 682 900

Délibération VIII – Travaux d'aménagement de l'axe structurant de mobilité douce (axe nord-sud de la croix-verte du PAV) ainsi que des travaux d'aménagement provisoires le long de la première étape de la remise à ciel ouvert de la Drize sur le territoire de la Ville de Genève

A. Estimation des coûts	Fr.
<i>Travaux</i>	
Installation de chantier, travaux préparatoires	140 000
Aménagements de surface, revêtements	320 000
Gestion des eaux de surface, réseau canalisations	166 000
Aménagements paysagers	30 000
Mobilier urbain, installations ludiques, sportives transitoires	220 000
Eclairage public	90 000
Total coût des travaux (HT)	966 000
<i>Honoraires</i>	
Architectes, ingénieur-e-s civil-e-s	160 000
Spécialistes éclairagiste, géomètre, transports	70 000
Total honoraires (HT)	230 000
<i>Frais secondaires</i>	
Frais de reproduction	12 000
Information publique et communication (0,6%)	6 000
Total frais secondaires (HT)	18 000
Total coût travaux (HT)	1 214 000
B. Calcul des frais financiers	
I. Coût total construction (HT)	1 214 000
+TVA (8,1% × 1 214 000 francs) arrondi	98 300
II. Coût total de l'investissement (TTC)	1 312 300
+Prestations du personnel en faveur des investissements (5% × 1 312 300 francs) arrondi	65 600
III. Sous-total	1 377 900
+Intérêts intercalaires (2,25% × 1 377 900 francs × 12 mois)/(2 × 12) arrondi	15 500
IV. Coût total de l'opération (TTC)	1 393 400
V. Total de la délibération VIII (TTC)	1 393 400

Délai de réalisation

Délibérations I à VI

Les études commenceront après le vote du crédit par le Conseil municipal et le délai référendaire écoulé. La durée totale de l'opération est estimée à quarante-huit mois. Ce délai est notamment lié aux étapes nécessaires au développement du secteur PAV.

Délibération VII – Travaux préparatoires et d'accompagnement à la réalisation et à la mise en service des PLQ au sein du PAV sur le territoire de la Ville de Genève

La durée totale de l'opération est estimée à quarante-huit mois. La réalisation des travaux sur l'ensemble du secteur PAV se fera par étapes, selon l'avancement des PLQ concernés et les libérations d'emprises liées aux opérations de construction immobilière.

Vu le développement des projets immobiliers dans le PAV (travaux en cours ou à venir), le démarrage des travaux d'accompagnement est prévu dès 2025.

Délibération VIII – Travaux d'aménagement de l'axe structurant de mobilité douce (axe nord-sud de la croix-verte du PAV) ainsi que des travaux d'aménagement provisoires le long de la première étape de la remise à ciel ouvert de la Drize sur le territoire de la Ville de Genève

La requête en autorisation de construire de la première étape de la remise à ciel ouvert de la Drize a été déposée en décembre 2022 par l'Office cantonal de l'eau (OCEau) et l'autorisation est en force depuis juillet 2023.

Les travaux d'aménagement de la délibération VIII débiteront ainsi à l'automne 2024, pour une durée de douze mois en coordination avec le chantier de mise à ciel ouvert de la Drize qui a débuté.

Référence au 19^e plan financier d'investissement (PFI) 2024-2035

La délibération I est prévue, en qualité de projet actif, sous le numéro PFI 101.831.09 (page 55) pour un montant de 500 000 francs. La différence entre le montant de la subvention d'investissement estimé dans le PFI et celui indiqué dans la présente demande de crédit provient de la complexité des études nécessaires au développement du secteur PAV.

La délibération II est prévue, en qualité de projet actif, sous le numéro PFI 101.831.23 (page 55) pour un montant de 2 000 000 de francs.

La délibération III est prévue, en qualité de projet actif, sous le numéro PFI 101.831.19 (page 55) pour un montant de 3 800 000 francs.

La délibération IV est prévue, en qualité de projet actif, sous le numéro PFI 081.831.11 (page 53) pour un montant de 450 000 francs.

La délibération V est prévue, en qualité de nouveau projet actif, sous le numéro PFI 101.831.15 (page 55) pour un montant de 500 000 francs.

La délibération VI est prévue, en qualité de nouveau projet actif, sous le numéro PFI 101.831.11 (page 55) pour un montant de 4 500 000 francs.

La délibération VII est prévue, en qualité de nouveau projet actif, sous le numéro PFI 101.831.12 (page 63) pour un montant de 5 000 000 de francs.

La délibération VIII est prévue, en qualité de projet actif, sous le numéro PFI 101.831.26 (page 55) pour un montant de 1 400 000 francs.

L'année de dépôt prévue pour ces huit délibérations est 2023.

Budget de fonctionnement

Délibération VII – Travaux préparatoires et d'accompagnement à la réalisation et à la mise en service des PLQ au sein du PAV sur le territoire de la Ville de Genève

L'entretien et le nettoyage de ces nouvelles surfaces aménagées seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et vont augmenter les dépenses générales comme suit:

- de 34 000 francs par année pour le Service Voirie – Ville propre (VVP), destinés au nettoyage de l'espace public;
- de 10 000 francs par année pour le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) destinés à l'entretien des routes, des canalisations et à l'entretien de l'éclairage public provisoire.

Les montants précités seront donc à provisionner sur les budgets ordinaires de chaque service concerné de la Ville de Genève.

Délibération VIII – Travaux d'aménagement de l'axe structurant de mobilité douce (axe nord-sud de la croix-verte du PAV) ainsi que des travaux d'aménagement provisoires le long de la première étape de la remise à ciel ouvert de la Drize sur le territoire de la Ville de Genève

L'entretien et le nettoyage de ces nouvelles surfaces aménagées seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et vont augmenter les dépenses générales comme suit:

- de 27 000 francs par année pour VVP, destinés au nettoyage de l'espace public;

- de 10 000 francs par année pour l'AGCM destinés à l'entretien des routes et à l'entretien de l'éclairage public provisoire.

Les montants précités seront donc à provisionner sur les budgets ordinaires de chaque service concerné de la Ville de Genève.

Charges financières annuelles

Délibération I

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et les amortissements au moyen de 5 annuités, se montera à 147 400 francs.

Délibérations II à VI

Si les études sont suivies de réalisations, les dépenses de chaque étude seront ajoutées à celles de la réalisation et amorties sur la durée totale d'amortissement de la réalisation. En l'absence de réalisation, chaque étude sera amortie en une annuité.

Délibération VII

La charge financière annuelle nette comprenant les intérêts du taux de 1,75% et les amortissements au moyen de 10 annuités se montera à 404 700 francs.

Délibération VIII

La charge financière annuelle nette comprenant les intérêts du taux de 1,75% et les amortissements au moyen de 10 annuités se montera à 153 100 francs.

Validité des coûts

Les estimations des coûts pour les délibérations relatives à la réalisation d'aménagements se basent sur un devis estimatif. L'estimation du coût est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel. Les coûts sont en valeur 2023.

Les estimations des coûts pour les délibérations relatives aux études de projets d'aménagements se basent sur une estimation des coûts (étude préliminaire).

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

Autorisation de construire

Les futures autorisations de construire relatives à la délibération VII seront, le cas échéant, déposées au gré du développement des espaces publics du secteur PAV.

S’agissant délibération VIII, une autorisation de construire a été déposée en décembre 2022 par l’OCEau et autorisée en juillet 2023.

Régime foncier

Les terrains situés au sein du PLQ Acacias 1 du secteur PAV sont en quasi-totalité privés, propriétés de la FPAV, avec droits de superficie. Des discussions sont en cours s’agissant de la valorisation du foncier et, cas échéant, selon le développement des études d’aménagement, les parcelles pourront être versées au domaine public, faire l’objet de conventions ou de droits de superficie. Les parcelles situées sur les axes François-Dussaud, route des Jeunes et route des Acacias sur le territoire de la Ville de Genève appartiennent au domaine public.

Information publique

Les chantiers se dérouleront en vue du développement d’un nouveau quartier, proche des quartiers existants comportant des habitations, des commerces et des bureaux. Les nouveaux aménagements s’inscrivent dans la politique menée par la Ville de Genève pour améliorer la qualité de vie en ville. C’est donc l’occasion d’informer non seulement sur les travaux effectués mais également de rappeler le sens et l’utilité de tels aménagements.

Les supports proposés sont les suivants:

- un panneau de chantier (indiquant le montant des travaux, les noms des entreprises, etc.) installé à chaque extrémité de chacune des étapes;
- un tout-ménage distribué aux riverain-e-s en début et en cours de chantier.

Par ailleurs, des rencontres avec les associations de quartier et des séances publiques avec les habitants et commerçants vont être organisées.

Services gestionnaires et bénéficiaires

Le service gestionnaire et bénéficiaire de la délibération I est le Service d’urbanisme (URB).

Le service gestionnaire et bénéficiaire des délibérations II à VIII est l’AGCM.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objet: Délibération I – Subvention d'investissement destinée à la participation de la Ville de Genève aux études d'aménagement liées au développement du quartier PAV en partenariat avec la CCU constituée des communes urbaines de Genève, Lancy et Carouge.

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS			
	Montant	%	
Honoraires	647 550	92%	
Frais financiers	52 450	8%	
Coût total du projet TTC	700 000	100%	

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2024			0
2025	150 000		150 000
2026	200 000		200 000
2027	200 000		200 000
2028	150 000		150 000
Totaux	700 000	0	700 000

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)			
Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit			
Service bénéficiaire concerné: URB			
CHARGES			
30 - Charges de personnel		Postes en ETP	
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation			
31 - Charges d'entretien des bâtiments			
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)			
36/37 - Subventions et dédommagements accordés			
Total des nouvelles charges induites	147 400		
REVENUS			
40/42 - Revenus fiscaux et taxes			
43 - Revenus divers			
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage...)			
46 - Subventions et dédommagements reçus			
Total des nouveaux revenus induits	0		
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-147 400		

Objet: Délibération II – Etude d'aménagement de la route des Jeunes

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COUTS

	Montant	%	
Honoraires	1 850 100	92%	
Frais financiers	149 900	8%	
Coût total du projet TTC	2 000 000	100%	

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2024			0
2025	450 000		450 000
2026	550 000		550 000
2027	550 000		550 000
2028	450 000		450 000
Totaux	2 000 000	0	2 000 000

**C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT
(nouvelles charges et nouveaux revenus)**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: AGCM			
CHARGES			
30 - Charges de personnel		Postes en ETP	
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation			
31 - Charges d'entretien des bâtiments			
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)			
36/37 - Subventions et dédommagements accordés			
Total des nouvelles charges induites	0		
REVENUS			
40/42 - Revenus fiscaux et taxes			
43 - Revenus divers			
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage...)			
46 - Subventions et dédommagements reçus			
Total des nouveaux revenus induits	0		
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	0		

Objet: Délibération III – Etude d'aménagement du boulevard urbain Dussaud – Vibert (tronçon rue de Boissonnas – route des Jeunes)

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS			
	Montant	%	
Honoraires	1 757 600	92%	
Frais financiers	142 400	8%	
Coût total du projet TTC	1 900 000	100%	

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2024			0
2025	400 000		400 000
2026	550 000		550 000
2027	550 000		550 000
2028	400 000		400 000
Totaux	1 900 000	0	1 900 000

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)			
Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit			
Service bénéficiaire concerné: AGCM			
CHARGES			
30 - Charges de personnel		Postes en ETP	
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation			
31 - Charges d'entretien des bâtiments			
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)			
36/37 - Subventions et dédommagements accordés			
Total des nouvelles charges induites	0		
REVENUS			
40/42 - Revenus fiscaux et taxes			
43 - Revenus divers			
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage...)			
46 - Subventions et dédommagements reçus			
Total des nouveaux revenus induits	0		
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	0		

Objet: Délibération IV – Etude d’assainissement des eaux du PLQ Acacias 1

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS			
	Montant	%	
Honoraires	416 300	92%	
Frais financiers	33 700	8%	
Coût total du projet TTC	450 000	100%	

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2024			0
2025	100 000		100 000
2026	150 000		150 000
2027	150 000		150 000
2028	50 000		50 000
Totaux	450 000	0	450 000

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)			
Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit			
Service bénéficiaire concerné: AGCM			
CHARGES			
30 - Charges de personnel		Postes en ETP	
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation			
31 - Charges d'entretien des bâtiments			
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)			
36/37 - Subventions et dédommagements accordés			
Total des nouvelles charges induites	0		
REVENUS			
40/42 - Revenus fiscaux et taxes			
43 - Revenus divers			
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage...)			
46 - Subventions et dédommagements reçus			
Total des nouveaux revenus induits	0		
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	0		

Objet: Délibération V – Participation à l'étude préliminaire de la route des Acacias

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS			
	Montant	%	
Honoraires	231 300	92%	
Frais financiers	18 700	8%	
Coût total du projet TTC	250 000	100%	

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2024			0
2025	50 000		50 000
2026	80 000		80 000
2027	80 000		80 000
2028	40 000		40 000
Totaux	250 000	0	250 000

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)			
Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit			
Service bénéficiaire concerné: AGCM			
CHARGES			
30 - Charges de personnel		Postes en ETP	
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation			
31 - Charges d'entretien des bâtiments			
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)			
36/37 - Subventions et dédommagements accordés			
Total des nouvelles charges induites	0		
REVENUS			
40/42 - Revenus fiscaux et taxes			
43 - Revenus divers			
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage...)			
46 - Subventions et dédommagements reçus			
Total des nouveaux revenus induits	0		
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	0		

Objet: Délibération VI – Etudes d'ordonnancement, de pilotage et de coordination relatives au PLQ Acacias 1

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS			
	Montant	%	
Honoraires	404 000	92%	
Frais financiers	32 700	8%	
Coût total du projet TTC	436 700	100%	

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2024			0
2025	100 000		100 000
2026	110 000		110 000
2027	110 000		110 000
2028	116 700		116 700
Totaux	436 700	0	436 700

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)			
Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit			
Service bénéficiaire concerné: AGCM			
CHARGES			
30 - Charges de personnel		Postes en ETP	
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation			
31 - Charges d'entretien des bâtiments			
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)			
36/37 - Subventions et dédommagements accordés			
Total des nouvelles charges induites	0		
REVENUS			
40/42 - Revenus fiscaux et taxes			
43 - Revenus divers			
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage...)			
46 - Subventions et dédommagements reçus			
Total des nouveaux revenus induits	0		
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	0		

Objet: Délibération VII – Travaux provisoires et d'accompagnement à la réalisation et à la mise en service des PLQ au sein du PAV sur le territoire de la Ville de Genève

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS			
	Montant	%	
Installation de chantier, travaux préparatoires	300 000	8%	
Aménagement de surface	2 000 000	55%	
Gestion des eaux, réseau de canalisation	150 000	4%	
Mobilier urbain, installations provisoires	250 000	7%	
Honoraires	280 000	8%	
Eclairage public	100 000	3%	
Frais secondaires	25 000	1%	
Frais financiers	577 900	15%	
Coût total du projet TTC	3 682 900	100%	

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2024			0
2025	500 000		500 000
2026	1 165 300		1 165 300
2027	1 000 000		1 000 000
2028	1 000 000		1 000 000
Totaux	3 682 900	0	3 682 900

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)			
Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit			
Services bénéficiaires concernés: AGCM – VVP			
CHARGES			
30 - Charges de personnel		Postes en ETP	
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	44 000		
31 - Charges d'entretien des bâtiments			
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	404 700		
36/37 - Subventions et dédommagements accordés			
Total des nouvelles charges induites	448 700		
REVENUS			
40/42 - Revenus fiscaux et taxes			
43 - Revenus divers			
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage...)			
46 - Subventions et dédommagements reçus			
Total des nouveaux revenus induits	0		
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-448 700		

Objet: Délibération VIII – Travaux d'aménagement de l'axe structurant de mobilité douce (axe nord-sud de la croix-verte du PAV) ainsi que des travaux d'aménagement provisoires le long de la première étape de la remise à ciel ouvert de la Drize sur le territoire de la Ville de Genève

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS			
	Montant	%	
Installation de chantier, travaux préparatoires	140 000	10%	
Aménagement de surface	320 000	23%	
Gestion des eaux, réseau de canalisation	166 000	12%	
Mobilier urbain, installations provisoires	220 000	16%	
Aménagements paysagers	30 000	2%	
Eclairage public	90 000	6%	
Honoraires	230 000	17%	
Frais secondaires	18 000	1%	
Frais financiers	179 400	13%	
Coût total du projet TTC	1 393 400	100%	

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2024			0
2025	1 000 000		1 000 000
2026	391 700		391 700
Totaux	1 393 400	0	1 393 400

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)			
Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit			
Services bénéficiaires concernés: AGCM – VVP			
CHARGES			
30 - Charges de personnel		Postes en ETP	
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	37 000		
31 - Charges d'entretien des bâtiments			
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	153 100		
36/37 - Subventions et dédommagements accordés			
Total des nouvelles charges induites	190 100		
REVENUS			
40/42 - Revenus fiscaux et taxes			
43 - Revenus divers			
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage...)			
46 - Subventions et dédommagements reçus			
Total des nouveaux revenus induits	0		
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	- 190 100		

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 700 000 francs représentant une subvention d'investissement destinée à la participation de la Ville de Genève aux études d'aménagement liées au développement du quartier Praille-Acacias-Vernets en partenariat avec la communauté des communes urbaines de Genève (CCU) constituée des communes urbaines de Genève, Lancy et Carouge.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 700 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2026 à 2030.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 000 000 de francs destiné à l'étude d'aménagement de la route des Jeunes.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 000 000 de francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 900 000 francs destiné à l'étude d'aménagement du boulevard urbain Dussaud – Vibert (tronçon rue Boissonnas – route des Jeunes).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 900 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

PROJET DE DÉLIBÉRATION IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 450 000 francs destiné à l'étude d'assainissement des eaux du PLQ Acacias 1.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 450 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

PROJET DE DÉLIBÉRATION V

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 250 000 francs destiné à la participation à l'étude préliminaire d'aménagement de la route des Acacias.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 250 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

PROJET DE DÉLIBÉRATION VI

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 436 700 francs destiné aux études d'ordonnancement, de pilotage et de coordination relatives au PLQ Acacias 1.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 436 700 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

PROJET DE DÉLIBÉRATION VII

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 682 900 francs destinés aux travaux préparatoires et d'accompagnement à la réalisation et à la mise en service des PLQ au sein du PAV situés sur le territoire de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 682 900 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2027 à 2036.

PROJET DE DÉLIBÉRATION VIII

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 393 400 francs destiné aux travaux d'aménagement de l'axe structurant de mobilité douce (axe nord-sud de la croix-verte du PAV) ainsi que des travaux d'aménagement provisoires, le long de la première étape de la remise à ciel ouvert de la Drize sur le territoire de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 393 400 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2026 à 2035.